



Lois suisses et vaudoises

La Confédération établit des règles de base applicables dans tout le pays, mais peut décider de laisser les cantons réglementer certains aspects de manière plus stricte. C'est par exemple le cas de la fumée passive ou de la réglementation de la publicité pour les produits du tabac dans le canton de Vaud.

Niveau	Lois	Contenus principaux	Liens
	Constitution	<ul style="list-style-type: none"> Publicité enfants et jeunes Imposition 	Cst
	Loi sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques	<ul style="list-style-type: none"> Age de vente Publicité Promotion Achats-tests Mises en garde Composition des produits Déclaration des produits ... 	LPTab OPTab
	Loi sur la protection contre le tabagisme passif	Fumée passive	LPTP OPTP
	Loi sur l'imposition du tabac	Imposition	LTab OITab
	Loi sur la radio et la télévision	Publicité radio et TV	LRTV
	Constitution vaudoise	Fumée passive	Cst-VD
	Loi vaudoise sur la santé publique	<ul style="list-style-type: none"> Publicité Compétence protection 	LSP
	Loi vaudoise sur l'exercice des activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> Age de vente Achats-tests Vente par automates Autorisation de vente 	LEAE RLEAE
	Loi vaudoise sur les procédés de réclame	Publicité	LPR RLPR
	Loi vaudoise sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics	Fumée passive	LIFLP RLIFLP
	Règlement vaudois sur l'enseignement obligatoire	Interdiction de fumer	RLEO